

Commune D'ORVAULT

DEPARTEMENT

Loire-Atlantique

ARRONDISSEMENT

NANTES

CANTON

SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

13 décembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le treize décembre, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, à l'Odysée au Bois Cesbron après convocation légale en date du six décembre deux mille vingt-et-un, sous la présidence de Jean-Sébastien GUITTON, Maire.

Etaient présents : Mme Dominique VIGNAUX, M. Lionel AUDION, Mme Marie-Paule GAILLOCHET, M. Guillaume GUÉRINEAU, M. Stéphane KERMARREC, Mme Armelle CHABIRAND, M. Yann GUILLON, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Valérie DREYFUS, Mme Anne-Sophie JUDALET, M. Laurent DUBOST, Mme Catherine LE TRIONNAIRE, M. Vincent BOILEAU, Mme Linda PAYET, Mme Léa BESSIN, M. Ronan GILLES, M. Pierre ANNAIX, Mme Françoise NOBLET, M. Bernard PAUGAM, Mme Sandrine BRUN, M. Sébastien ARROUËT, Mme Marylène JÉGO, M. Gilles BERRÉE, Mme Florence CORMERAIS, Monsieur Florent THOMAS, Mme Maryse PIVAUT, M. Jean-Jacques DERRIEN, M. Thierry BOUTIN, M. Dominique FOLLUT

Absents ayant donné pouvoir :

M. Dominique GOMEZ	donne procuration à	Mme Dominique VIGNAUX
M. Morvan DUPONT	donne procuration à	Mme Linda PAYET
Mme Stéphanie BELLANGER,	donne procuration à	M. Pierre ANNAIX
Mme Cyrienne FOUQUET-HENRI	donne procuration à	M. Jean-Jacques DERRIEN

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Linda PAYET ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

19. Plan arbres

Madame GAILLOCHET rapporte :

La présence de l'arbre en ville, et plus généralement celle du végétal et de la nature, répond à **trois grands enjeux**.

- Elle contribue tout d'abord à la lutte et à l'adaptation au changement climatique, en fixant le carbone et en réduisant les îlots de chaleur.

- Elle favorise par ailleurs la biodiversité, en accueillant et nourrissant une diversité d'espèces animales et végétales et en contribuant aux nécessaires continuités écologiques.
- Enfin elle est un facteur de bien-être et de santé pour les habitants.es, en créant un cadre de vie plus agréable et plus sain.

L'arbre occupe déjà une place importante sur le territoire Orvaltais, ce patrimoine arboré est riche et diversifié, tant en milieu naturel qu'en milieu urbain, avec plusieurs strates arbustives et quelques arbres remarquables, et occupant une part importante des surfaces.

- 8% du territoire est boisé, dont la moitié de boisements communaux, 25% en espaces naturels.
- L'indice de couverture végétale pour Orvault est de 81%, dont 34% fait plus de 1m de hauteur. Cela représente 6% du couvert végétal métropolitain. 22% du couvert végétal est au sein du tissu urbain.

Il importe cependant de préserver mais aussi de développer la place de l'arbre et de la nature dans notre commune, ne serait-ce qu'en référence à son logo. La réflexion engagée ces derniers mois par la municipalité sur la politique de l'arbre, en lien avec les minorités, a permis de dégager des pistes d'actions qui répondent à **deux objectifs principaux** :

- Améliorer la connaissance et la sensibilisation ;
- Conforter et développer la présence de l'arbre et de la végétation dans la ville.

En élaborant un Plan Arbres, la Ville identifie plus particulièrement **7 actions ou axes de travail principaux** qu'elle s'engage à mettre en œuvre pendant ce mandat. Ces actions s'inscrivent dans l'un et/ou l'autre des deux objectifs identifiés et contribuent aux 3 enjeux cités précédemment. La mise en œuvre de ce Plan Arbres s'inscrit dans une coopération avec les politiques métropolitaines concernées (gestion de l'espace public, urbanisme, biodiversité, etc.).

I. REALISATION D'ETUDES ET DIAGNOSTICS

La Ville a lancé deux études pour mieux connaître son patrimoine végétal et arboré et accompagner sa gestion et son développement, tant en terme de quantité que de qualité.

- Un diagnostic des espaces boisés communaux est en cours de réalisation avec l'Office National des Forêts. Après une étude des secteurs du Château de la Tour et du sud de la vallée du Cens, une troisième phase va se déployer en 2022 sur le nord de la vallée du Cens. L'objectif est une meilleure connaissance du patrimoine arboré communal sur les espaces naturels et les secteurs urbains de ces secteurs et des préconisations de gestion pour consolider un plan de gestion des forêts communales.
- La ville a confié en avril 2021 à l'Agence d'Urbanisme de Nantes une étude du cadastre vert de la commune, permettant d'identifier les différentes strates végétales du territoire et de croiser particulièrement deux critères : les températures, le maillage des poches de végétalisation et leur interaction.

Cette analyse du couvert végétal sur la commune doit permettre d'évaluer les potentiels de végétalisation sur le tissu le plus urbain, se donner des priorités d'actions sur les secteurs à enjeux et se fixer un objectif global en terme d'évolution.

II. FORMATION DES AGENTS MUNICIPAUX

Il importe que les agents de la collectivité accentuent leurs connaissances du patrimoine végétal du territoire.

L'objectif : mieux connaître le cycle de vie de l'arbre pour :

- Mettre en œuvre des actions préventives et des conseils ;
- Adopter un plan de gestion permettant de garantir le renouvellement et la confortation du patrimoine arboré communal ;
- Mieux informer et planifier les interventions ;
- Être relais de sensibilisation auprès des administrés.

Le plan de formation est en cours de consolidation, en lien avec le travail de structuration du Service Patrimoine Végétal et l'évaluation plus précise des besoins des agents. Des premières formations ont eu lieu avec l'ONF et des acteurs ressources du territoire sur la gestion forestière durable, le martelage, les diagnostics phytosanitaires et la connaissance des milieux. Des premières visites conseils ont pu se mettre en place suite à des sollicitations d'habitants.

III. UNE COMMUNICATION FORMALISEE SUR LES ENJEUX DE PRESERVATION ET DE DEVELOPPEMENT DU PATRIMOINE ARBORE

La ville s'engage à formaliser un document référent sur la place de l'arbre à Orvault et sur les outils de préservation dans les espaces privés.

Ce document devra notamment porter :

- Un volet pédagogique de sensibilisation auprès du grand public ;
- Un rappel des dispositifs réglementaires de gestion et de protection, dont ceux portés par la Métropole pour préserver et développer la nature en ville ;
- Un cadre d'intervention pour les aménagements, les autorisations d'urbanisme, les prestations mettant en avant la valeur de l'arbre.

Ce document présentera les dispositifs métropolitains portés par le PLUm et informera les propriétaires privés des contraintes réglementaires qui protègent les arbres :

- Le zonage protecteur (zones A et N) ;
- Les classements en Espaces Paysagers à Protéger (EPP) qui permettent de protéger les zones humides, des boisements, des haies et les cœurs d'îlots existants significatifs et d'intérêt paysager et en Espaces Boisés Classés (EBC) qui délimitent des sites où sont interdits les changements d'affectation et les modes d'occupation du sol susceptibles de compromettre la conservation de boisements existants ou à créer. Les boisements concernés sont les massifs, certaines haies très patrimoniales et inscrites dans le réseau des continuités écologiques ainsi que les arbres remarquables ;

- Le Coefficient de Biotope par Surface (CBS) qui permet d'encadrer la qualité environnementale d'un projet sur une parcelle par le maintien et/ou la création dans certaines conditions d'une part de pleine terre et de surfaces éco-aménagées (exemple : végétalisation des toits, des terrasses, revêtements perméables avec pavés, dalles, béton poreux...) ;
- La bande d'inconstructibilité le long des cours d'eau aériens.

La ville sera notamment attentive au développement d'un barème de l'arbre en lien avec la Métropole, afin d'encourager, par le conseil ou d'éventuels mécanismes incitatifs, les propriétaires privés, les aménageurs, entreprises de travaux publics, à agir pour limiter la destruction d'arbres et pour améliorer les actions de compensation / replantation.

IV. L'OBSERVATOIRE DE LA VALLEE DU CENS (OVC)

La Ville va prochainement mettre en place un Observatoire de la Vallée du Cens. Cette instance sera constituée d'élus.es et de représentants.es d'associations environnementalistes et usagers des espaces naturels de la Vallée, ainsi que de propriétaires, riverains et exploitants agricoles. Des représentant.es des autres communes traversées par le Cens y seront convié-es. L'OVC sera un lieu d'échanges permettant d'améliorer la connaissance de la Vallée et des usages, et de partager des orientations concernant leur régulation et la gestion écologique des milieux.

Même si son objet concerne plus particulièrement la Vallée du Cens, et non l'ensemble de la commune, l'OVC sera un interlocuteur naturel de la Ville dans la mise en œuvre du Plan Arbres.

V. LE DEVELOPPEMENT DE LA PLACE DE L'ARBRE ET DE LA VEGETATION DANS L'AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS

La ville d'Orvault s'engage à considérer la place de l'arbre et de la végétation dans chaque projet d'aménagement de l'espace public. L'enjeu est particulièrement marqué le long des voiries, dans la zone urbaine et les zones économiques, sur les espaces de stationnements...

Cette prise en compte consiste notamment à :

- Eviter ou réduire autant que possible leur destruction, en analysant les objectifs poursuivis ;
- Compenser systématiquement les éventuelles destructions avec un solde quantitatif et qualitatif positif, au regard des 3 enjeux de la présence de l'arbre en ville (climat/fraicheur, biodiversité et bien-être) ;
- Augmenter la place des arbres et de la végétation et désimperméabiliser les espaces publics (pour contribuer à leur rafraichissement et améliorer la gestion des eaux pluviales) ;
- Améliorer la qualité paysagère en adaptant les espèces végétales et en travaillant les différentes strates végétales, les pieds d'arbres et de haies, la

couverture végétale herbacée, les espaces de transition entre différentes formes végétales, les lisières de voirie.

VI. LE DEVELOPPEMENT DU VEGETAL DANS LES COURS D'ÉCOLES ET AUX ABORDS

La Ville souhaite favoriser le contact avec la nature, élément qui contribue au bien-être des enfants. L'arbre sera un des éléments pris en compte dans la dynamique de végétalisation des cours d'écoles, conduite en concertation avec les acteurs éducatifs et les usagers.

Suite aux premiers rendus de l'étude du cadastre vert, la priorité de travail portera sur les groupes scolaires de Salentine (17 800m²) et de Ferrière (14 700m²) dans une démarche de projet global prenant en compte les usages et le fonctionnement plus globalement de la poche de vie, le maillage des continuités, l'accompagnement des équipements publics et la qualité paysagère. Un travail complémentaire devrait être lancé sur l'école élémentaire du Bois Saint Louis plutôt bien végétalisée. Il s'agirait d'améliorer le traitement des pieds d'une quinzaine d'arbres de haute tige en terme de protection, de végétalisation et d'usage.

VII. LA CREATION DE NOUVELLES ZONES BOISEES

La Ville s'engage à créer de nouveaux espaces boisés dans l'espace public dans des proportions cohérentes avec les enjeux et le contexte d'implantation. Ils contribueront aux 3 enjeux de la présence de l'arbre en ville, et certains d'entre eux pourront notamment avoir une fonction nourricière (arbres fruitiers). La conception et la réalisation de ces espaces pourraient impliquer des élèves et/ou habitants, notamment à travers des chantiers participatifs.

Sur 2022, il est prévu 3 plantations : la consolidation du boisement proche de l'ossuaire du Cimetière ; le renforcement de la trame de haie bocagère sur l'école de la Salentine en limite de propriété, en lien avec l'existant ; des arbres fruitiers sur la coulée verte de Cornouaille, en amorce du projet de jardin collectif. D'autres pistes sont à l'étude pour le mandat et des démarches seront à engager sur les zones économiques qui présentent un fort déficit en la matière et pour lesquelles des boisements pourraient s'avérer une action correctrice aux îlots de chaleur et à la discontinuité écologique.

En conclusion, le plan arbres, qui entre en résonance avec la dynamique de structuration d'une politique et d'une organisation à l'échelle métropolitaine, est adossé à des ressources municipales et métropolitaines pour permettre sa mise en œuvre effective sur le mandat. La ville s'appuiera notamment sur le Service Patrimoine végétal, en cours de réorganisation et de confortation de ses compétences, et sur son chargé d'étude Environnement Cadre de vie. Un point annuel sera proposé pour évaluer les actions engagées et les ajuster au regard de la trajectoire souhaitée par la Ville.

DECISION

Sur proposition de la commission Choisir commission et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 30 voix POUR et 5 abstentions du groupe Orvault au Centre :

- **APPROUVE** les grands enjeux du Plan Arbre ainsi que les 7 actions prioritaires que la Ville s'est fixée sur le mandat ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès de tous organismes des subventions, notamment la Région (Programme « Une naissance un arbre ») ;
- **DONNE** tout pouvoir au Maire pour la mise en œuvre de la délibération.

Rendu exécutoire
Par télétransmission en
Préfecture le : 14 DEC. 2021
Et par publication le : 14 DEC. 2021

Extrait certifié conforme
Orvault, le 14 décembre 2021
Pour le Maire
Le Directeur général




Jean-François MAISONNEUVE